

Les retraité-e-s ont de l'avenir !

édito

Serions-nous des nanti-e-s ? Sûrement, selon le gouvernement, puisqu'il a été décidé que nos pensions n'avaient pas besoin d'être revalorisées au 1^{er} octobre. A entendre le directeur de cabinet de Marisol Touraine, lors de l'entrevue que le Groupe des 9 a eu le 29 septembre au ministère des affaires sociales, les pensions de retraite ne sont pas un droit acquis par le travail. Les retraité-e-s seraient de simples bénéficiaires de prestations sociales !

Et pourtant, la journée de mobilisation des retraité-e-s, le 29 septembre, avait été pour une fois relativement bien relayée dans les médias. La revendication d'indexation des pensions sur les salaires avait été expliquée et enfin on avait pu montrer combien l'abandon de cette mesure depuis 2003 pesait sur notre pouvoir d'achat, en plus des mesures fiscales défavorables depuis 2012.

Certes, la moyenne du montant des retraites augmente, mais cela est dû au fait que les « jeunes » retraité-e-s ont eu des carrières plus complètes, alors que les ancien-ne-s qui nous quittent avaient des pensions plus basses et tout particulièrement les femmes. Mais attention, la succession des réformes depuis 1993 dans le privé, puis 2003 et 2011, rend l'accession à une pension complète, sans décote, de plus en plus difficile. Nous constatons déjà les effets de ces réformes chez les nouveaux/velles retraité-e-s depuis quelques années.

Alors il est temps de le dire : la seule indexation des pensions sur les prix ne sera pas suffisante pour éviter un décrochage des pensions par rapport aux salaires et n'évitera pas que le niveau de vie des retraité-e-s baisse par rapport à celui des actifs. Il faut donc revenir à l'indexation des retraites sur les salaires, de façon à ce que toute augmentation du point d'indice se répercute sur nos pensions, et revenir également à la péréquation, pour que les retraité-e-s ne restent pas sur le bord du chemin lorsque, comme c'est le cas avec le PPCR (parcours professionnels, carrières et rémunérations), les échelons sont revalorisés.

Enfin, soyons clair-e-s : si nous ne prenons pas nos intérêts en main, personne ne le fera pour nous. Nous battre pour être représenté-e-s dignement et, en particulier par la FSU, dans les nouvelles instances issues de la loi ASV (loi d'Adaptation de la Société au Vieillessement de la population), faire entendre notre voix pour défendre notre place dans la société et refuser de voir nos moyens diminués à cause de restes à charge toujours plus lourds dans le domaine de la santé ou de la perte d'autonomie particulièrement, c'est cela qu'il faudra faire dans les mois à venir, notamment en interpellant les candidats à l'élection présidentielle sur leur programme en matière de mesures sociales.

Toutes ces questions seront évoquées lors des journées d'automne de la FSU les 7 et 8 décembre ainsi que lors du colloque organisé par le Groupe des 9 le 13 janvier 2017 au CESE (Conseil économique, social et environnemental). SOYONS NOMBREUX lors de ces rendez-vous, montrons que nous prenons notre avenir en main.

**Le collectif des retraité-e-s
de l'académie de Créteil**

calendrier

mercredi 7 et jeudi 8 décembre 2016 :
Journées d'automne des retraité-e-s de la FSU
12 rue Cabanis - 75014 Paris

vendredi 13 janvier 2017 :
Colloque « Place des retraité-e-s dans la société »
organisé par le Groupe des 9
CESE - 9 Place d'Iéna - 75016 Paris



Manifestation du 29 septembre 2016

Assemblée générale de rentrée

Belle affluence pour notre Assemblée générale de rentrée le 17 octobre. La séance du matin fut consacrée aux problèmes du moment, à commencer par les difficultés de la rentrée dans les lycées et les collèges, exposées par Dominique Chauvin, co-secrétaire général du SNES Créteil : démographie galopante, saturation des classes dans les lycées, nombre considérable de contractuel-le-s faute de postes pourvus. Le constat d'une académie maltraitée par le ministère a désolé l'ensemble des participants. Certes la mise en place du PPCR, qui concerne toute la Fonction publique, va quelque peu améliorer le pouvoir d'achat des collègues. Mais nous ne pouvons que déplorer le fait que les retraité-e-s n'en profiteront pas, puisqu'il n'y a plus d'indexation des pensions sur les salaires, ni de péréquation lorsque le nombre de points d'indice augmente. Voilà le dossier qu'il va nous falloir traiter dans les mois qui viennent, si nous ne voulons pas voir les pensions décrocher fortement par rapport aux salaires. Fut évoquée également la représentation des retraité-e-s dans les nouvelles instances CDCA qui remplacent dans les départements les CODERPA. Il faudra être vigilant pour que la FSU y trouve toute la place qui lui revient.

L'après-midi fut consacré au débat : « Réfugiés, migrants, quelles réponses ? ». Nos intervenant-e-s, Marylène Cahouet (responsable nationale des retraité-e-s mais ici en sa qualité de membre du secteur Droits et Libertés), Alice Canihac (du GISTI) et Mehdi Mokrani (adjoint à la municipalité d'Ivry et chargé de la jeunesse et des politiques sociales et solidaires), nous ont exposé, chacun dans leur domaine les problématiques du sujet : augmentation du nombre d'immigrés partout dans le monde, forte hausse en Europe, multiplication des murs, accords politiques avec la Turquie pour refouler les réfugiés, conditions d'accueil et incidents, le tableau dressé par Marylène était bien sombre.

L'éclairage juridique apporté par Alice fut particulièrement intéressant pour un grand nombre d'entre nous qui sommes bénévoles dans des associations s'occupant des réfugiés : obtenir le droit d'asile est vraiment le parcours du combattant et la convention de Dublin (droit d'asile devant être demandé dans le premier pays où arrive le réfugié) ne facilite pas les choses. Lorsque qu'on peut enfin déposer sa demande, encore faut-il prouver qu'on est en réel danger.

Seuls 12% des demandeurs d'asile sont reconnus comme tels. En attendant, les demandeurs obtiennent une carte d'un an, renouvelable, retirée dès qu'il n'y a plus de conflit dans le pays. Aucune prise en compte des dangers que la personne peut courir en rentrant dans son pays. Et pas de droit d'asile pour les ressortissants des pays dits « sûrs », la Turquie par exemple.



Face à ces conflits, il est évident que la France doit, comme l'a fait l'Allemagne ces derniers mois, accueillir aussi les migrants dans des conditions décentes. L'exemple concret présenté par Mehdi Mokrani fut éclairant : la ville d'Ivry par son histoire est liée à l'immigration, notamment espagnole des années trente. Le lieu d'hébergement prévu accueillera 400 personnes dont 50 Roms, et ce pour plus de 3 mois. Ce qui ressort de ce projet, c'est que malgré des réticences et de fortes interrogations, le fait d'avoir constamment associé les habitant-e-s d'Ivry en a considérablement facilité l'acceptation.

Le débat qui suivit fut riche et animé, chacun apportant son expérience personnelle et cherchant des réponses à ses interrogations.

Martine STEMPER



Alice CANIHAC



Mehdi MOKRANI



Marylène CAHOUET



Vue d'ensemble

Le CETA, un ersatz du TAFTA ?

Ratifié le dimanche 30 octobre 2016 par le Conseil européen, le CETA (Comprehensive Economic and Trade Agreement) ou Accord Economique et Commercial Global (AEGC), traité de libre-échange entre le Canada et l'Union Européenne, est entré de facto dans un processus de ratification d'au moins deux ans*. Le Premier ministre canadien, Justin Trudeau s'est félicité pour cette entente qui « fera croître la classe moyenne et renforcera l'économie » canadienne. Quant à Manuel Valls, il le présente comme « un accord équilibré ». Qu'en est-il en réalité ?

Cet accord dit de "nouvelle génération", dont beaucoup ignoraient qu'il avait été conclu depuis les 25 et 26 septembre 2014, à l'issue d'un sommet Bruxelles-Ottawa, était jusqu'alors resté dans l'ombre du TAFTA (TTIP). On sait que l'objectif ultime de ce "Grand Marché Transatlantique", négocié avec les États-Unis depuis des années, derrière des portes closes - donner des outils juridiques aux investisseurs pour casser tout obstacle réglementaire ou législatif au libre-échange - n'a cessé d'être dénoncé ; Campagnes d'information auprès de millions de citoyens européens, manifestations et pétitions impulsées par de nombreux syndicats et associations, ont jalonné les différents rounds de négociation ; de nombreuses villes et régions se sont déclarées symboliquement « zones hors TTIP/TAFTA ». Cette mobilisation a partiellement payé : en septembre 2016, le gouvernement français a fait part de sa volonté de suspendre les négociations. Pour l'instant, le TAFTA semble donc au point mort**.

Le CETA, cet autre traité transatlantique propulsé sur le devant de la scène, a alors été présenté par la France comme « l'anti-TAFTA ». Les mises en garde n'avaient pourtant pas manqué. Lors d'un Colloque International sur l'Europe, tenu à l'Université de Paris VIII-Saint-Denis en novembre 2014, George Ross, un professeur américain enseignant au Québec, appelait les Européens à la vigilance devant ce « cobaye, un modèle à partir duquel ils veulent ensuite concevoir le grand marché Union européenne-États-Unis ! » en ajoutant que « c'est l'AMI qui revient par la porte arrière »***. Tout au long des années 2015 et 2016, de nombreuses mobilisations européennes et canadiennes ont associé, dans une même dénonciation et impopularité, le TAFTA et l'accord européen-canadien. Néanmoins, il aura fallu la fronde de la région wallonne pour focaliser l'attention sur les dangers d'un tel traité pour les peuples et stigmatiser la manipulation perverse qui revient à **sacrifier le TTIP pour sécuriser le CETA** [Andrée Desvaux, Collectif Roosevelt, 3 octobre 2016].



Manifestation du 15 octobre 2016

Dans ses grandes lignes, le CETA s'inscrit dans la même logique que le TAFTA et comporte des dispositions similaires :

- dans le but de standardiser les normes et les règles entre les deux marchés, il aboutit au renversement de la hiérarchie des valeurs au profit du seul aspect commercial. Ces normes correspondent souvent à des choix de société démocratiquement construits, au prix de nombreuses luttes, en matière de protection de la santé, de protection des consommateurs et des salariés ;
- la question de l'arbitrage des différends entre les multinationales et les Etats (ISDS = Investor-State Dispute-Settlement) reste entière, même si quelques modifications cosmétiques ont été apportées****; la menace du transfert de souveraineté de la société, des peuples, des collectivités, des Etats vers les entreprises persiste néanmoins.

Le CETA et le TAFTA constituent bien une même image, celle du Janus de la mythologie grecque. La manœuvre, qui a consisté à faire du CETA une plate-forme d'essai pour faire passer, « en douceur » le TTIP [F. Wurtz, HD, 3 au 9/11/2016, p.29], apparaît d'autant plus évidente qu'une fois le CETA adopté, 80% des entreprises états-uniennes opérant en Europe pourraient avoir recours à l'arbitrage pour attaquer les États européens, via leurs filiales canadiennes. Il s'agit donc bien de continuer à dénoncer ce jumeau maléfique, et d'exiger l'abandon de ces traités scélérats.

Nicole MEDJIGBODO

* Il devra être adopté par le Parlement européen dès 2017, puis par les parlements nationaux des 28 États. Le Parlement canadien devra aussi se prononcer sur l'accord, tout comme les parlements des provinces, car l'entente modifie certaines législations en matière de marché public. Toutefois, selon certaines dispositions du Traité européen, 99% de l'accord pourraient entrer en vigueur de façon anticipée.

** Ce pourrait n'être qu'une suspension temporaire jusqu'à ce que des conditions politiques soient plus favorables à un accord, après les élections passées aux États-Unis, en France et en Allemagne. Voir aussi : Peter Wahl, "Impopularité des traités avec le Canada et les États-Unis, le libre-échange divise la société allemande", *Le Monde Diplomatique*, novembre 2016, p.19.

*** Cité par Francis Wurtz, HD, 13 au 19 novembre 2014, p.65.

**** La résistance du Parlement wallon a eu pour effet d'imposer la Cour de Justice de l'UE dans le mécanisme d'arbitrage en cas de conflit entre une multinationale et un État.

Santé : le mal-être des personnels de santé s'exprime dans la rue

Le mardi 8 novembre, les infirmières, infirmiers, personnels de santé ont manifesté dans les préfectures, à l'appel de leurs organisations syndicales pour exprimer leur malaise et faire entendre leurs revendications (conditions de travail, salaires, reconnaissance de l'institution). Ils souffrent de ne pouvoir consacrer à chaque malade le temps nécessaire par manque de personnel et évoquent les « cadences infernales » qui conduisent à la dépression et même au suicide dans les cas extrêmes.

Les plans d'économie exigés pour les hôpitaux leur font craindre que les restructurations annoncées aggravent encore une situation déjà insupportable (départs en retraite non remplacés, rappels de personnels en congé).

Nous devons soutenir ces mouvements car à travers les actions de ces personnels, c'est aussi notre santé qu'ils défendent : permettre l'accès de tous à des soins de qualité, dans des structures de proximité.

Danièle CLAYETTE



Grève à I-Télé : les raisons d'un mouvement inédit

C'est la plus longue grève dans l'audiovisuel depuis la grève de l'ORTF de mai 1968. Jamais une chaîne de télévision privée n'avait connu une grève aussi longue. C'est l'arrivée, le lundi 17 octobre, de Morandini à l'antenne qui a déclenché la grève mais les racines du conflit sont bien plus profondes.

En juin dernier, 180 journalistes d'I-Télé votaient une motion de défiance contre leur direction après le choix de Serge Nedjar qui exerce la double fonction de PDG de la chaîne et de rédacteur en chef, de privilégier le « publi-reportage ». C'est le nœud du conflit : les journalistes et leurs organisations syndicales veulent assurer leur mission d'information.

La direction pense que l'information coûte cher et ne rapporte pas. Face à la Société des journalistes (SDJ), très active dans l'actuelle grève, le ton était donné : « Il n'y a rien à discuter, parce que vous ferez ce qu'on vous a dit de faire », avait lâché Serge Nedjar.

Bolloré, patron autoritaire de Bolloré SA, d'Havas, de Vivendi, de Canal+, de Gameloft, de Socfin et de bien d'autres entreprises veut restructurer le groupe Canal+ et faire rentrer de l'argent. Et vite. Claude Askolovitch, ancien de I-Télé, évoque « un actionnaire de droit divin » qui, « sans aucune raison ou cohérence », décide de « dévaster une collectivité humaine et de piétiner une histoire ». Car I-Télé est une entreprise privée et M. Bolloré est le seul décideur.

Nous avons vu dans d'autres entreprises les résultats de ce genre de gestion. Un exemple : Xavier Mathieu, l'ancien délégué CGT de l'usine Continental de Clairoux, rappelait que, parmi ses ex-collègues, il comptait « 500 personnes au chômage, dont 200 au RSA, 400 divorcés, 5 suicidés. ». Depuis, la Cour de cassation a reconnu l'absence de motif économique des licenciements chez Continental Clairoux en 2010. Nous devons défendre notre droit à l'information. Nous devons manifester notre solidarité aux personnels d'I-Télé.

Joseph SPAGNOLI

article écrit le 13 novembre 2016

Mainmise du patronat sur la formation des professeur-e-s de SES



L'Institut de l'entreprise, un think tank dont l'objectif est « de mettre en avant le rôle et l'utilité de l'entreprise dans la vie économique et sociale » se charge de former, sur deux jours au mois d'août, les professeur-e-s de sciences économiques et sociales dans le cadre très officiel du PNF (Plan National de Formation) sous couvert du Ministère de l'Éducation nationale, avec incitation forte de l'Inspection de SES. Les EEE (Entretiens Enseignants Entreprises) ont rassemblé, cette année, plus de 50 intervenants, chefs d'entreprises et personnalités politiques tels Emmanuel Macron, Elisabeth Guigou,

Hubert Védrine, Pascal Lamy (OMC), Denis Kessler, ancien vice-président du Medef... et pas un seul syndicaliste.

Après le partenariat Microsoft-EN, l'entrisme de Teach for France, la complaisance du Ministère vis-à-vis des offensives du patronat pour influencer l'enseignement des SES est un exemple de plus du délitement du service public de l'Éducation nationale.

Pour en savoir plus, voir *Le Monde Diplomatique de novembre 2016*.

Marie-Claude DIAMANTIS

Sorties

Musée de la Grande Guerre du Pays de Meaux

23 collègues étaient présents pour la visite guidée : un parcours de près de 2 heures qui nous a permis de découvrir ce musée bâti autour de la collection privée de Jean-Pierre Verney grand spécialiste de la première guerre mondiale.

Domage que la salle consacrée à la genèse du conflit et celle retraçant les suites de cette période dramatique aient été en cours de réorganisation.



Sortie dans le Berry, les 30, 31 mai et 1^{er} juin 2017

C'est **complet** ! Le groupe est constitué. Deux gîtes ont été réservés, et l'organisation du séjour se poursuit. Une liste supplémentaire est ouverte pour faire face à d'éventuelles défections, ce que nous ne souhaitons pas... Nous aurons l'occasion de revenir sur cette sortie.



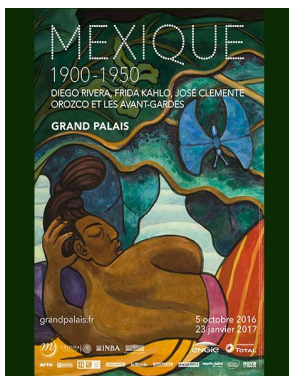
Séjour raquettes

Malgré nos efforts, nous n'avons pas réussi à mettre en place un deuxième groupe. Le groupe constitué l'année dernière poursuit son chemin : nos collègues seront sur la neige, à Vallouise, du 12 au 18 mars 2017.

Si quelques collègues se décidaient à rejoindre le groupe, c'est encore possible : inscriptions et renseignements auprès de Jean-Claude Charles.

Attention, mes coordonnées téléphoniques ont changé : notez le 09 75 38 65 68.

Jean-Claude CHARLES



Notre prochaine sortie aura lieu le **2 décembre**, au Grand Palais, pour visiter l'exposition " Le Mexique des Renaissances ".

Nous sommes à présent au **complet**.

Musée de la musique

Au mois de **février 2017**, nous prévoyons une visite guidée du Musée de la Musique à la Philharmonie de Paris : près de 1000 instruments - parfois étranges- et superbes objets d'art y sont présentés dont des trésors nationaux ou des instruments mythiques - comme un piano de Chopin ou une guitare de Brassens - permettant de relater l'histoire de la musique occidentale du XVI^{ème} siècle à nos jours et de donner un aperçu des principales cultures musicales de par le monde.

Annick JANOIR





Retrouvez les réflexions de nos collègues retraités, les informations syndicales, les circulaires avec le calendrier des sorties et conférences sur le **site SNES de l'académie de Créteil** : <http://creteil.snes.edu> rubrique "les personnels" puis "retraités".

les personnels

le métier

actualité des établissements

mobilisations

militar

voir aussi

accueil du site > les personnels > **retraités**



ARBORESCENCE DE
LA RUBRIQUE

Rubrique: **retraités**

